

## NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'AVIS DE PROJET DÉPOSÉ AU MELCC

### Extrait de la section 5.2 - Description des principaux impacts anticipés du projet sur le milieu récepteur :

- *une amélioration de la qualité de l'air. Le RTC prévoit qu'en 2026 le réseau de transport en commun permettra de retirer 34 571 automobiles du réseau routier durant la pointe du matin. En 2041, les prévisions du RTC se chiffrent à quelque 37 369 automobiles de moins sur le réseau routier pour la pointe du matin soit 45 795 usagers. De plus, le réseau retirera de la circulation plusieurs autobus diesel et hybrides.*

### Complément :

Cet extrait a été puisé dans la section « Description des impacts anticipés » et vise à démontrer de façon générale qu'un réseau de transport en commun a des impacts positifs sur la qualité de l'air puisqu'il permet de réduire le nombre d'automobiles en circulation. Il s'agit avant tout d'un exercice théorique.

Ce résultat de 34 571 véhicules (prévision 2026) décrit une situation hypothétique où il n'existerait plus de service de transport en commun.

Le calcul fait par le RTC est le suivant :

- l'on prévoit un achalandage de 42 366 déplacements à l'heure de pointe sur le réseau en 2026;
- s'il n'y avait pas de service de transport en commun, ces personnes devraient utiliser un autre mode de transport pour se déplacer et si elles utilisaient l'auto, cela équivaldrait à 34 571 déplacements en automobile, puisque le nombre moyen de personnes transportées est de 1,22 à Québec (ce dernier facteur est très stable par ailleurs);
- en supposant que ces nouveaux automobilistes adopteraient un comportement de mobilité s'apparentant à l'automobiliste québécois moyen (4 tonnes de GES émises pour environ 20 000 km parcourus par an), quelque 138 283 tonnes de GES seraient émises annuellement dans l'atmosphère.

Ce calcul constitue en fait une description de l'effet positif de la mise en place d'un réseau de transport collectif de qualité dont les véhicules permettent de transporter un grand nombre de personnes à la fois, ce qui est bénéfique pour la fluidité des déplacements et les émissions de polluants qui en résultent.

Le réseau de transport collectif contribuera à une diminution significative des émissions polluantes puisque le RTC entend électrifier l'ensemble de son parc de véhicules dans les prochaines années alors que le tramway et le trambus composant le réseau structurant de transport en commun (RSTC) seront mus à l'électricité.

Cela étant dit, en quoi la mise en service du RSTC améliorerait le bilan routier existant, avec le réseau de transport que nous connaissons présentement ? Il a été calculé qu'un volume de 12 100 déplacements automobiles additionnels pourrait être évité en 2026.

Ce calcul diffère de celui traitant des GES et concerne le nombre d'automobiles qui pourraient potentiellement être retirées par rapport à l'offre de service existante si on mettait en place le réseau structurant de transport en commun. On ne compare pas donc ici le RSTC avec une ville sans transport en commun, mais deux réseaux entre eux (avant RSTC et après RSTC).

Ces prévisions seront corrigées à mesure que s'affineront les simulations du fonctionnement du futur réseau de transport et les méthodes d'évaluation des GES. Sur ce dernier point, nous comptons nous inspirer d'un modèle qui nous a été transmis par le MTQ.